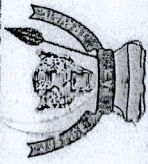


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 089/2023

A LA KINOISE DE COMMERCE ET D'IMPORTATION « SOKIN »

Après avoir reçu le contrat N° CAB/MIN.ITP/CGPMP/AGM/01/WBB/BK/2023, conclu avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, pour un montant total hors taxe de dollars américains neuf cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-huit, soixante-deux centimes (USD 982 758,62) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains six mille huit cent septante-neuf, trente-un centimes (USD 6 879, 31).

Fait à Kinshasa, le 02/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M. YUMBA

Directeur Général a.i.



Sceau de l'Etat